

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 20 Février 2014

INVESTISSEMENTS

11 - INVESTISSEMENTS SITE PROPRE BUS

11.5 - AXE BUS DE LA VOIE DU CANAL DE SAINT MARTORY (VCSM) - Avenant n° 1 au Marché d'espaces verts et d'arrosage n° L 2012 9891 M - CAUSSAT Espaces Verts : approbation de l'avenant n°1

L'an deux mille quatorze, le vingt février, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MMES COURADE, DURRIEU, MAUREL, MM. CARREIRAS, COHEN, GODEC, GOIRAND, KELLER, MARQUIE, RAYNAL, SEMPE.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. ANDRE, BRIANÇON, SICARD.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. INTRAND, LAVIGNE.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, EMERAS.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

1° PREAMBULE

Le comité syndical :

- Par délibération D.2009.09.28.6.1, a confié à la SMAT le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du TCSP Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2010.02.22.7.1, a approuvé les principes d'organisation des études et de maîtrise d'œuvre de l'opération du TCSP Bus de la Voie du Canal Saint-Martory.
- Par délibération D.2012.3.22.8.1, a autorisé la signature du marché de travaux d'espaces verts et d'arrosage des tronçons 1, 2 et 3 avec CAUSSAT Espaces Verts pour un montant de 789 245,50 € H.T.

Les prestations objet du marché concernent les travaux d'espaces verts et d'arrosage.

Le marché a été notifié le 23 avril 2012.

2° OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché L 2012 9891 M :

1. des prestations complémentaires consécutives à des mises au point de conception, des adaptations nécessaires au chantier, des modifications de projet, ou des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs (PN 1 à PN 3) conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

Les prix nouveaux concernant les prestations complémentaires ont été établis sur les mêmes bases que les prix du marché et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise.

Le montant global du marché n'est pas modifié.

1 - Prestations complémentaires, apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs - ajoutés au BPU

- Prestations complémentaires consécutives à des mises au point de conception :
 - Réalisation de niches de comptage AEP → PN 3
- Prestations complémentaires apparues en cours de marché consécutives à des demandes nouvelles intervenues en cours de chantier :
 - Modification du type de plantation demandé par le Service Espace Vert de la Ville de Toulouse → PN 1
 - Plantation complémentaire de la parcelle Park&Suite suite aux négociations foncières avec le riverain → PN 2

3 - Impact financier du présent avenant sur le marché

Le présent avenant n'a pas d'impact sur le montant global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° L 2012 9891 M et d'en autoriser la signature.

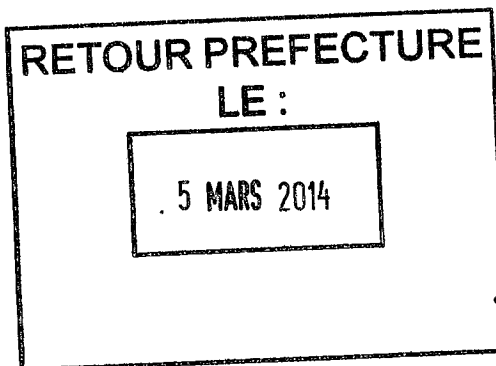
* * *
* * *

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président.
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché N° L 2012 9891 M avec le titulaire CAUSSAT Espaces Verts.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pierre COHEN".

Pierre COHEN